

FACTURE d'électricité tarif bleu plus

Urgence dépannage électricité : 0 594 31 31 31

Nous contacter, accéder et gérer son contrat (24h/24, 7j/7)
Par internet : www.edf.gf rubrique « Mon Espace Client »
Depuis votre mobile : Application EDF DOM & Corse
Autres contacts
Par téléphone : 05 94 30 95 95 (coût d'un appel local)
du lundi au vendredi de 7h30 à 15h00
Par courrier : EDF Agence Clientèle Professionnels Ile de Cayenne
Route de Baduel - 97300 Cayenne

STE CLOTILDE DISTRI
route du LAVOIR
97351 MATOURY

Vos références :
- pour tout contact : 2640000022507
- pour tout paiement : 264 0 000411907 0005931862

contrat n° 593170
client titulaire STE CLOTILDE DISTRI
espace de livraison route DU LAVOIR MATOURY
offre tarif bleu plus
service base supérieur à 36 kVA
puissance souscrite 42 kVA
type de compteur électronique avancée

facture n° 5931862E du 05/02/2024

électricité du 01/01/2024 au 04/02/2024 : 9 414 kWh
calculés sur la base d'index estimés (détails au verso)

total HT	1 642,17 €
TVA	0,00 €
autres taxes	336,63 €
total TTC	1 978,80 €

Ce montant sera prélevé à partir du 20/02/2024

historique de consommation
Les valeurs estimées sont présentées en italique.

kWh	sept 23	oct 23	nov 23	déc 23	janv 24	févr 24
base	8 869	8 828	9 155	8 959	8 972	9 414

Date approximative du prochain relevé 05/03/2024
Date approximative de la prochaine facture ... 03/03/2024

rappel de vos coordonnées bancaires

Conformément à votre demande, l'opération sera réalisée sur le compte dont vous nous avez communiqué les coordonnées.

Nom du titulaire : STE CLOTILDE DISTRI

IBAN (RIB International) : FR76 1010 7006 25XX XXXX XXXX X46

BIC : BREDFRPPXXX

1 Contrat EDF Entreprise

Coordonnées postales et téléphoniques de votre conseiller clientèle EDF Entreprise, à contacter pour toutes questions relatives à votre contrat, vos factures et les tarifs et services d'électricité. Numéro vert à composer pour payer vos factures par Carte Bancaire. Le numéro Dépannage est à composer pour contacter le service dépannage en cas de problème technique (ex : coupure d'alimentation).

2 Références

Le numéro « pour tout contact » est à rappeler pour toute correspondance avec EDF. Le numéro « pour tout paiement » vous est utile pour vos paiements (notamment les 14 premiers chiffres pour les paiements par téléphone).

3 Essentiel de votre contrat

Cette rubrique regroupe vos principales informations contractuelles : la référence, le type de contrat, la puissance souscrite, les services souscrits... Vous retrouvez également le nom et l'adresse du lieu de consommation.

4 Evolution de votre consommation facturée

Cette rubrique présente votre consommation facturée (en kWh). Il peut s'agir d'une consommation réelle ou calculée sur la base d'une estimation (les chiffres sont alors en italique). Pour être systématiquement facturé d'après votre consommation réelle, souscrivez au service gratuit de « relevé confiance ».

5 Adresse de facturation

Adresse utilisée pour l'envoi de vos factures. Elle peut être différente de l'adresse de consommation.

6 Identification de la facture

Nature du document (facture, avoir, souscription, cessation, régularisation...), numéro et date d'émission.

7 Synthèse

Vous retrouvez dans cette synthèse votre consommation (en kWh et en €), le récapitulatif des taxes, la somme à payer en TTC ainsi que la date limite de règlement de votre facture ou de remboursement s'il s'agit d'un avoir.

Vous trouvez également la date de la prochaine relève de votre compteur par un technicien EDF et celle de la prochaine facture.

8 Moyen de paiement

Si vous avez choisi de régler vos factures par un autre moyen de paiement que le prélèvement automatique, le talon de paiement par TIP figure en bas de votre facture. Celui-ci est à poster à l'adresse indiquée : EDF - CENTRE TIP 87077 LIMOGES CEDEX 9.

Si vous avez opté pour le prélèvement automatique, les coordonnées bancaires du compte sur lequel le montant de la facture sera prélevé sont indiquées.

9 Code barre de paiement

Ce code barre permet de vous identifier lors d'un paiement à une borne de paiement.

1 Détail abonnement et consommations

Cette rubrique vous indique le montant de votre abonnement, de vos consommations et des services et prestations souscrits le cas échéant pour l'ensemble de la période facturée. Le numéro de votre compteur est également indiqué dans cette partie. Dans la partie « consommations », vous trouverez le nouvel index de votre compteur.

2 Taxes et contribution

Les taxes et contributions sont collectées pour le compte de l'État et/ou des collectivités.

- **CSPE** (Contribution au Service Public de l'Électricité) est une taxe, proportionnelle à la consommation d'électricité. Son taux est fixé dans le cadre d'une loi de finances. Elle est reversée au budget général de l'État.

- **CTA** (Contribution Tarifaire d'Acheminement) s'applique au montant HT de la part fixe de l'acheminement de l'électricité. Elle est reversée à la CNIEG (Caisse Nationale des Industries Electriques et Gazières).

- **L'OM** (Octroi de Mer) et **l'OMR** (Octroi de Mer Régional) sont des taxes sur les produits importés dans les DROM et sur les ventes de biens produits localement. Elles s'appliquent sur le montant hors TVA et hors accises de la facture. Les taux de l'OM et l'OMR sont fixés par les Conseils Régionaux. Ces taxes sont reversées à l'administration des douanes.

- **La TVA** (Taxe sur la Valeur Ajoutée) est un impôt collecté par EDF pour le compte de l'Etat. Elle s'applique sur 100% de la facture y compris les taxes (hors OM/ OMR et la TVA elle-même).

3 Communication

Cette rubrique reprend les mentions légales relatives à la facture et à la gestion de votre contrat. Est également indiquée la période pendant laquelle vous pouvez communiquer à EDF vos index auto-relevés pour que votre prochaine facture soit basée sur votre consommation réelle. Vous y retrouverez éventuellement des informations utiles pour payer votre facture.

part fixe		€/ kVA / an	montant en €	
abonnement du 1 janvier 2024 au 31 janvier 2024 (puissance souscrite de 42 kVA - 1 mois)		886,20	73,85	
prime complémentaire du 1 janvier 2024 au 31 janvier 2024		165,36	82,68	
part variable		c€ / kWh	montant en €	
postes tarifaires	anciens index en italique si estimés	nouveaux index en italique si estimés	coefficients de lecture	
du 01/01/2024 au 04/02/2024		758 607	769 021	
consommations			9 414	
consommations - barème du 01/01/2024 au 31/01/2024			8 338	
consommations - barème du 01/02/2024 au 04/02/2024			1 076	
total HT			1 642,17	
Taxes et contributions		assiette	taux	montant en €
Contribution au Service Public de l'Électricité (CSPE) du 01/01/2024 au 31/01/2024		8 338	0,0005 € / kWh	4,17
Contribution au Service Public de l'Électricité (CSPE) du 01/02/2024 au 04/02/2024		1 076	0,0205 € / kWh	22,06
Contribution Tarifaire d'Acheminement électricité (CTA)		89,32	21,93 %	19,59
Octroi de mer régional		1 661,76	3,00 %	49,85
Octroi de mer		1 661,76	14,50 %	240,96
Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA)		1 687,99	0,09 %	0,00
total TTC				1 978,80

communication

- part acheminement HT : 391,51 €
- tice / cpse (taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité / contribution aux charges du service public de l'électricité) : s'applique à la quantité d'énergie consommée. Le produit de cette taxe est reversé aux services des douanes.
- cta (contribution tarifaire d'acheminement) : 21,93 % de la part acheminement de l'abonnement
- tva : non applicable, article 294 du Code général des impôts.
- octroi de mer : s'applique sur le montant HT de la facture (prime fixe, consommation et CSPE).
- octroi de mer régional : s'applique sur le montant HT de la facture (prime fixe, consommation, CSPE et CTA).

Tarifs et prix en vigueur disponibles sur www.edf.com. Votre facture fait l'objet d'un tarif réglementé (document à conserver 5 ans). Une facture estimative est établie à partir des historiques de consommation selon 2 types de situation: Prise en compte de l'historique réel si 2 relevés de compteur sur une période d'une année ont été enregistrés ou historique moyen de l'offre-service en cas d'absence de relevé. En cas de litige lié à l'exécution du contrat, si votre réclamation auprès du Service Consommateur de votre agence clientèle n'a pas permis de régler le différend dans un délai de 2 mois, vous pouvez saisir le médiateur national de l'énergie: www.energie-mediateur.fr ou par courrier: Médiateur national de l'énergie - Libre réponse n°59252 - 75443 Paris CEDEX 09. Les tarifs ont évolué au 1er février 2024. Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site www.edf.gf